

notre comité pour contribuer réellement à la solution de nos problèmes constitutionnels, je me demande qui en est capable. Où ces problèmes peuvent-ils être résolus? Il est faux de dire que vous pourriez les résoudre en les compartimentalisant de façon étanche ou en les étudiant en caucus. C'est une méthode possible, mais nous pensons que ces discussions doivent avoir lieu ici même, car les membres de notre comité peuvent ainsi faire des propositions constructives. Je ne dis pas que nous devons tous nous mettre d'accord. Il est peu probable que nous y parvenions. Mais je suis sûr que si nous ne sommes pas d'accord—c'est d'ailleurs inévitable—notre désaccord se manifesterait à un niveau supérieur, pour ainsi dire, par rapport aux autres groupes de Canadiens. Nous serions en désaccord, mais nous aurions à notre disposition un grand nombre de renseignements que d'autres n'auraient pas.

La Confédération a été créée par de simples députés, élus comme ceux de notre assemblée. Ce sont eux et non pas les universitaires, les érudits, les fonctionnaires ou les bureaucrates du ministère des Colonies de Londres qui ont élaboré notre constitution. Il nous incombe—que nous siégeons du côté de l'opposition ou du gouvernement—de contribuer à faire la constitution. C'est pourquoi j'espère que le gouvernement formera ce comité le plus tôt possible et lui donnera d'importantes responsabilités dans ce domaine.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je salue l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat sur la constitution de notre pays. Le premier ministre m'a surpris et même désappointé quand il a dit que, d'après lui, la position du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, relativement à la monarchie, n'était pas claire. Il ne pourrait citer un seul des principes de notre politique où il est question de retrancher ou d'affaiblir cette institution.

Des voix: Bravo!

M. Schumacher: Cela fait contraste avec les agissements de son gouvernement qui ne laisse passer aucune occasion de déprécier la monarchie. Par exemple, toute allusion à la monarchie a été éliminée du discours du trône; il a fait cesser le cérémonial des saluts à la famille royale; il ne sied pas, d'après lui, de s'attaquer à des symboles que d'autres tiennent pour importants. Comment interpréter cette déclaration, sinon que les signes de la monarchie n'ont aucune valeur à ses yeux.

A propos du commentaire du premier ministre sur les deux nations, a-t-il oublié qu'il a fait disparaître une annonce du parti libéral à Calgary—annonce qui accusait notre

parti de soutenir la politique des deux nations. Cela se passait en juin dernier.

• (4.50 p.m.)

Dans le débat en cours, le premier point qui s'impose à mon esprit porte sur la procédure de modification de notre constitution. Ces dernières années, on a fait de grands efforts en vue de trouver une méthode qui nous permettrait de modifier la constitution. En dépit de tous ces efforts, aucune entente n'a été conclue. Assurément, l'élément fondamental de toute constitution, afin qu'elle soit un document vivant, est la procédure de modification. Tant que ce problème n'aura pas été réglé, comment pourrions-nous établir une constitution, même si on s'entend sur tous les autres points, car sûrement personne ne peut être assez imprévoyant pour accepter une constitution, si parfaite soit-elle actuellement, qui pourrait devenir sclérosée à jamais?

Deuxièmement, je me demande si le pays n'a pas été témoin au début de la semaine d'un simple camouflage ou d'un jeu destiné à faire ressortir les tendances à la discussion académique du premier ministre (M. Trudeau). En d'autres mots, pour le dire carrément, avons-nous vraiment besoin d'une nouvelle constitution?

Notre constitution est le produit de plusieurs centaines d'années d'expérience, et je prétends que nous devons la démanteler ou la modifier avec soin. Le débat qui se poursuit actuellement au Canada sur la question de la constitution semble être fondé dans une large mesure sur le principe qu'il faut modifier ce texte pour le simple plaisir de la chose et qu'ensuite, un grand nombre de problèmes seront résolus. En conséquence, on stimule à tel point les espérances qu'une nouvelle constitution ne saurait les satisfaire, même si elle était rédigée par la personne que le premier ministre appelle souvent «le Saint-Esprit». A mon avis, le premier ministre se sert de la question constitutionnelle comme d'un écran de fumée qui doit dissimuler le manque d'initiative de son gouvernement aux prises avec les problèmes réels de l'heure.

Que je sache, personne n'a irréfutablement démontré que la constitution actuelle retarde le progrès social. J'aimerais qu'on cite un seul changement social que notre constitution actuelle entrave. Il est bon aussi de se rappeler que notre pays a traversé deux guerres mondiales et une crise économique mondiale, d'où sont nées de vastes transformations sociales dans le cadre de notre constitution actuelle. Comment pourrait-on dire qu'elle est inflexible?

Pendant la deuxième guerre mondiale, les provinces ont cédé au gouvernement fédéral